



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-001 Contrat de location d'une mini pelle avec remorque - VLOK

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour la prestation de location d'une mini pelle sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de 3 entreprises par mail, et l'analyse des offres réalisées à sa suite ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise VLOK pour un contrat de location d'une mini pelle ;

DÉCIDE

Article 1 : D'établir un contrat de location d'une mini pelle avec remorque avec l'entreprise VLOK sis 5 Route de l'Aurière, 85 500 Les Herbiers, N° SIRET 31892013900017.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée de deux ans renouvelable 1 fois par tacite reconduction à compter du 01/03/2025.

Article 3 : Le coût annuel ferme est de 9960 € HT ce à quoi est ajouté 8 % des loyers en sus pour non recours et 0.9% de taxe verte. Le montant total annuel s'élève à 10846.44€ HT.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 07/01/2025
Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

VILLE D'ANCENIS
Place du Maréchal FOCH
44150 Ancenis St Géréon.

Le 16/12/2024

A l'attention de : Mme HOREAU
Tél : 02 40 83 99 40

Mail : j.horeau@ancenis-saint-gereon.fr

Objet : Location d'une Minipelle 2,7T CANOPY (idem existant) et d'une Remorque 3.5T PTC

Durée : 48 Mois reconductible un an sur la même base tarifaire.

Base de facturation : 12 Mois/an

Affaire suivie par : Freddy POILANE – 06.03.73.86.66

OFFRE DE PRIX

Minipelle 2.7T - YANMAR :

Réf :VIO27-CANOPY (idem existant)

Séries	Zero Déport Arrière
Poids Opérationnel	2770 kg
Largeur	1500 mm
Profondeur de Fouille	2490 - 2740 mm

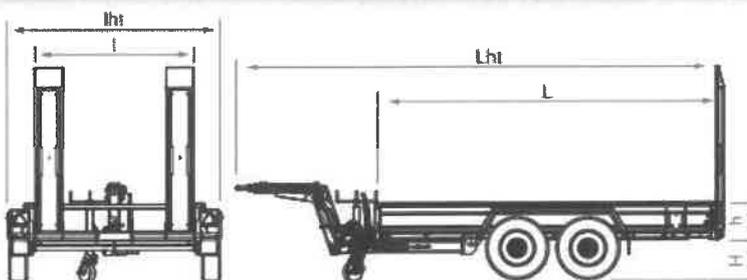
Unité non contractuel



La mini-pelle Yanmar VI027-6 se distingue par des performances et une stabilité exceptionnelles, grâce à des caractéristiques telles qu'un moteur très performant, une excellente répartition des masses et un déport arrière nul. Elle offre également une précision exceptionnelle grâce à des commandes ergonomiques et au système hydraulique ViPPS. Elle offre également un confort et une protection remarquables grâce au système Yanmar Full Protect et une cabine conçue avec soin. La technologie SmartAssist Remote est une nouvelle amélioration bienvenue qui optimise la productivité.

Remorque PTAC 3.5T - GOURDON :
Réf :GPA350

GAMME GPA L'intemporalité du galva.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

TYPE	PTC ¹ kg	CU ² kg	dimensions utiles				dimensions hors tout ³		rampes		roues	
			L mm	l mm	H mm	h mm	Lht mm	lht mm	long. mm	larg. mm		écart ⁴ mm
GPA 250	2500	1900	3100	1500	510	260	5033	2070	1800	300	400	185x14
GPA 350	3500	2800	3600	1700	530	260	5033	2270	1800	300	400	195x14

¹Poids total en charge ²Charge utile ³ Avec timon hydraulique Gourdon[®] à réglage hydraulique de la hauteur d'attelage

Contrat Longue Durée engagement de 48 mois minimum



Facturation : 12mois/12mois

La facturation se fera en prix mensuel, sans interruption et sans suspension pour intempéries.

HT /mois 830 €

Contribution verte : 0.90% du montant des loyers

Non recours : **8 % des loyers en sus** ou à votre charge, y compris la perte d'exploitation en cas de sinistre.

A votre charge :

- ▶ Le chauffeur et le carburant.
- ▶ L'entretien journalier (niveaux d'huile, eau, filtration, vérification de l'éclairage).
- ▶ Les dégradations : casse accidentelle, vandalisme, carrosserie, les pneumatiques (coupures).
- ▶ Le remplacement des pneumatiques dû à une mauvaise utilisation.
- ▶ La qualité du carburant avec toutes les conséquences qui pourraient en découler.
- ▶ La location d'une machine de remplacement en cas d'immobilisation dû à une panne de votre responsabilité.
- ▶ La perte d'exploitation en cas de sinistre de votre responsabilité.

A notre charge :

- ▶ L'entretien périodique (vidange etc...)
- ▶ Le remplacement des pièces d'usure dû à une usure normale.
- ▶ Le remplacement de la machine en cas de panne prolongée.
- ▶ Les contrôles semestriels obligatoires.

Remplacement : La machine mise à disposition sera une machine aux normes européennes.
Son remplacement se fera selon son état général et à l'appréciation de notre responsable technique.

Durée du Contrat : ***Le contrat est conclu pour une période initiale de quarante-huit (48) mois. Il sera tacitement reconduit pour des périodes de douze (12) mois, sauf dénonciation effectuée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception au minimum 3 mois avant l'arrivée du terme de la période en cours***

Règlement : Aux conditions habituelles.





CLAUSES RESOLUTOIRES DE PLEIN DROIT

PAR LE LOUEUR :

Le loueur se réserve le droit de résilier le contrat et de récupérer son matériel à l'expiration d'un délai de 8 jours (huit jours) à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure :

- en cas de défaut de paiement du loyer
- non-respect des engagements en matière d'utilisation et d'entretien mécanique du matériel

PAR LE LOCATAIRE :

Pour toute résiliation de la part du locataire, avant la durée légale de ce dit contrat, la Société VLOK se réserve le droit de facturer la moitié des loyers restants, à titre de dédommagement.

Validité de l'offre : 3 mois.

Espérant voir cette nouvelle offre répondre à votre attente, nous restons à votre écoute pour de plus amples renseignements.

Recevez, Monsieur, nos très sincères salutations.

**Bon pour Accord
Le Client :**

Laurent ANNE 0757021563

